

Liberté Égalité Fraternité

Nancy le 0 2 0C1, 2020

Le recteur de la région académique Grand Est Recteur de l'académie de Nancy-Metz Chancelier des universités

SECRETARIAT GENERAL D'ACADEMIE

à

Secrétariat général d'académie

Affaire suivie par : Marie-Laure JEANNIN Tél : 03 83 86 20 76

Responsable du dossier

Thierry DICKELE DASEN de la Meuse

Mél: ce.sg@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres CO n°13 54035 NANCY CEDEX Mesdames et messieurs les chefs d'établissement S/c de messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Évaluation des établissements pour l'année scolaire 2020-2021

Annexe : liste des établissements retenus

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui crée le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE), lui confie notamment la mission suivante :

« Il définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'établissements et définit les modalités de leur publicité ».

Le cadre validé par le Conseil d'Évaluation de l'École le 8 juillet 2020 précise les finalités et le déroulement de l'évaluation des établissements, qui s'appuie sur la complémentarité entre les démarches d'auto-évaluation de l'établissement et d'évaluation externe.

L'évaluation des établissements suivra un rythme quinquennal. Chaque année, le recteur de l'académie arrêtera la liste des collèges et lycées concernés.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les établissements retenus figurent en annexe. Les équipes de direction de ces établissements se verront très prochainement proposer un dispositif d'accompagnement dans cette démarche d'évaluation.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation collective et sur votre engagement pour faire de l'évaluation des établissements un outil au service de la réussite de tous les élèves et je vous en remercie vivement.

Je vous remain, très cadalet

Jean-Maro HUART